

## De nombreux sites Internet traitent du mandat sur la Syrie - Extraits

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/III\\_-\\_Protmand\\_modifie\\_mandat.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/III_-_Protmand_modifie_mandat.pdf)

### MANDAT SYRIE-LIBAN:

... 1920-1946

Les archives du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban, rapatriées en 1968, représentent plus de 5 000 cartons et liasses.

A la suite des accords Sykes-Picot de 1916, la Société des Nations confia à la France le 25 avril 1920 à San Rémo un mandat A sur la Syrie et le Liban, détachés de la Turquie vaincue, le même type de mandat ayant été confié à la Grande-Bretagne sur la Palestine et l'Irak.

L'organisation administrative du mandat aboutit à la constitution de l'Etat de Syrie, formé des Etats d'Alep et de Damas et du sandjak d'Alexandrette (arrêté du 5 décembre 1924) avec Damas pour capitale, de l'Etat des Alaouites avec les sandjaks de Lattaquié et de Tartous (arrêté du 5 décembre 1924) avec Lattaquié pour capitale, de l'Etat du Djebel druze (arrêté du 24 octobre 1922) avec Soueida pour capitale et de l'Etat du Grand Liban (arrêté du 31 août 1920) dont l'indépendance fut proclamée le 1er septembre 1920 par le général Gouraud.

L'Etat du Grand Liban fut divisé, par arrêté du 1er septembre 1920, en quatre sandjaks : Liban-Nord ; Mont- Liban ; Liban-Sud et Bekaa et en deux municipalités autonomes : Beyrouth et Tripoli.

Le haut-commissaire, représentant direct du gouvernement français dans les territoires sous mandat, disposait d'un cabinet politique qu'il dirigeait lui-même et d'un cabinet civil qui avait autorité sur le Service de renseignements.

Le secrétaire général du Haut-Commissariat, assisté d'un secrétaire général-adjoint, avait en charge la direction des services administratifs. Il assurait un rôle de coordination entre le haut-commissaire, les conseillers, chargés d'étudier les projets d'arrêtés nécessaires à l'organisation des services, et les délégués, représentants du haut-commissaire dans les différents Etats.

Le bureau diplomatique, chargé des relations avec les Etats voisins, Turquie en premier lieu, les services du personnel, du matériel, du drogmanat et des archives relevaient du secrétaire général dont les fonctions furent réorganisées le 17 novembre 1927 avec la création d'un secrétaire général délégué dont dépendaient le Service des renseignements, le bureau diplomatique et le Service de la presse, et un secrétaire général administratif dont relevaient les autres services.

En juin 1941, les troupes anglaises pénétraient en Syrie et au Liban et, après la conclusion d'un armistice le 14 juillet avec les forces françaises, les deux territoires passaient sous le contrôle de la France libre – le Haut- Commissariat devenant par la même opération la Délégation générale de la France libre au Levant. L'indépendance de la Syrie et du Liban fut proclamée en septembre et novembre 1941 mais ne devint effective qu'à la fin de la guerre. Les dernières troupes françaises et anglaises n'évacuèrent les deux Etats qu'en 1946.

Si les archives du cabinet politique, du secrétaire général, du bureau diplomatique, des services de renseignements et de la presse, archives de souveraineté, ont été rapatriées, les dossiers de délégations au même titre que ceux de différents services administratifs (justice, archéologie, agriculture, douanes, postes et télégraphes, services économiques, services français, wakfs, santé et assistance publique) ont été, pour l'essentiel, laissés sur place.

[http://www.herodote.net/28\\_avril\\_1920-evenement-19200428.php](http://www.herodote.net/28_avril_1920-evenement-19200428.php)

28 avril 1920

Mandat français au Liban et en Syrie

Le 28 avril 1920, la France est officiellement investie par la Société des Nations d'un «*mandat pour la Syrie et le Liban*» (en fait un protectorat). Elle va transformer ces anciennes provinces ottomanes en deux Républiques laïques... non sans officialiser le communautarisme religieux.

**Joseph Savès**

Une présence pluriséculaire

L'intérêt de la France pour la Syrie et les minorités chrétiennes du mont Liban remonte à François 1er. Sous le règne de Napoléon III, la France n'a pas craint de venir au secours des chrétiens maronites, victimes d'**exactions violentes** de la part de leurs voisins druzes.

Survient la Grande Guerre. En pleine **bataille de Verdun**, le 16 novembre 1916, deux diplomates, le Britannique sir Mark Sykes et le Français François Georges-Picot concluent les **accords secrets «Sykes-Picot»**. Ils prévoient le partage après la guerre des dépouilles de l'empire ottoman, allié de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Selon ces accords, la France se propose de prendre sous son aile la Syrie et le Mont Liban. C'est ainsi que le 8 octobre 1918, une escadre française accoste à Beyrouth. Les soldats se joignent à leurs alliés britanniques qui ont déjà occupé toute la région. Ils entrent avec eux dans la ville.

La déception est vive chez les nationalistes arabes qui espéraient se tailler un État indépendant autour de Damas, capitale de la Syrie, avec le soutien de leur ami britannique «*Lawrence d'Arabie*». Qu'à cela ne tienne, un congrès national réuni à l'initiative de l'émir Fayçal, fils du *chérif* de la Mecque, proclame l'indépendance de la «*Grande Syrie*» et en confie la couronne à l'émir le 11 mars 1920.

Après la conférence de San Remo, qui confirme le *mandat* de la France sur la Syrie et le Liban, le 25 avril 1920, le général Henri Gouraud, chef du corps expéditionnaire français, décide d'en finir avec Fayçal. Il l'expulse de Damas et écrase son armée de cavaliers le 24 juillet 1920, à Khan Mayssaloum, dans l'Anti-Liban, une chaîne de montagnes qui sépare aujourd'hui la **Syrie** du Liban.

— 0 —

<http://www.moyenorient-presse.com/?p=287>

**Par Nadia Hamour (août 2009) Enseignante d'histoire contemporaine à l'université Paris IV Sorbonne**

*« Le mandat fut par excellence le régime des tâtonnements et des aventures [...], il a vu vieux, il a vu petit. Il se méfiait de l'intelligence, de la jeunesse, de l'audace, de l'initiative [...]. Établi pour acheminer notre pays vers l'indépendance, il n'osa jamais développer chez les Syriens les seules vertus qui pouvaient assurer à la France la pérennité de son influence en Syrie : le sens de la patrie et celui de la responsabilité » (1).*

C'est ainsi que Jamîl Mardam Bey, éminent nationaliste syrien (1893-1949), juge le mandat français en Syrie. Un jugement valable également pour les Britanniques, dont les mandats au Moyen-Orient furent tout aussi aventureux.

.....

Au Liban et en Syrie, les choses sont aussi compliquées pour les Français. C'est après avoir défait les troupes arabes à la bataille de Maysaloun que le général Gouraud entre en Syrie en juillet 1920 et s'empare de Damas, chassant au passage Fayçal et les nationalistes syriens. Pour le haut-commissaire, c'est en divisant la région en petites unités administratives que la France viendra à bout des mouvements nationalistes. Trois États sont ainsi créés qui réduisent sensiblement le territoire syrien : l'État d'Alep, l'État de Damas et un territoire autonome alaouite directement placé sous autorité française. La France perpétue et renforce le communautarisme et le confessionnalisme dans la région. Le Liban est finalement séparé de la Syrie et l'indépendance du pays vis-à-vis de la Syrie est proclamée le 1er septembre 1920.

— 0 —

<http://geopolis.francetvinfo.fr/quand-la-syrie-etait-administree-par-la-france-21905>

Avant la guerre de 1914, le territoire syrien était une des provinces de l'empire ottoman. Lors de la première guerre mondiale, les Turcs choisissent le camp de l'Allemagne et l'est de l'empire, qui s'étend jusqu'à l'Égypte devient un champ de bataille où s'opposent Turcs et Anglais, avec le soutien de nationalistes arabes. Anglais et Français n'attendent pas la fin de la guerre pour se partager, dès 1916, les dépouilles de l'empire turc, sur la base des accords Sykes-Picot. Ces accords secrets - qui vont à l'encontre des ambitions arabes, symbolisées par la lutte de Lawrence d'Arabie - dessinent le partage du monde arabe entre Anglais et Français. Alors que les Britanniques s'attribuent la Palestine et l'Irak les Français obtiennent ce qui sera plus tard le Liban, la Syrie et le sud-est de la Turquie actuelle. **La bataille de Khan Mayssaloun** Les traités internationaux de 1920 confirment plus ou moins le plan de partage et la tutelle française sur la zone Liban-Syrie, malgré l'opposition des nationalistes arabes, qui débarassés de la tutelle turque avaient cru aux promesses d'indépendance des Britanniques. Officiellement, le **mandat français** sur la Syrie a pour but d'amener celle-ci à l'indépendance. L'indépendance justement, les Syriens y croient et font tout pour la mettre en oeuvre dès 1918 se dotant d'une monarchie constitutionnelle. En vain : les Français s'installent. Le général Gouraud, haut-commissaire de la France au Levant, écrase en 1920 l'embryon d'armée syrienne, issue du rêve nationaliste arabe, à la bataille de Khan Mayssaloun. Face à l'attitude syrienne, le général Gouraud menace : *« Par un sentiment d'humanité commun à tous les Français, je n'ai pas l'intention d'employer les avions contre les populations sans armes, mais à la condition qu'aucun Français, aucun chrétien ne soit massacré. Des massacres, s'ils avaient lieu, seraient suivis de terribles représailles par la voie des airs »*. Il faut environ trois ans aux Français pour contrôler le pays.

— 0 —

<http://www.slate.fr/story/41397/syrie-france-mandat>

Il y a 91 ans, le 25 juillet 1920, l'armée française entre à Damas. Munie d'un mandat de la Société des Nations, elle doit conduire la Syrie à l'autodétermination et veiller à l'intégrité du territoire. Mais c'est au morcellement du pays qu'elle va procéder. Et les Syriens s'en souviennent...

— 0 —

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit\\_0032-342x\\_1939\\_num\\_4\\_2\\_5986](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1939_num_4_2_5986)

L'idée du mandant A, prévu dans les traités de 1919 pour les États détachés de l'empire ottoman, n'est donc pas une fiction. Il correspond à une réalité sociale, économique, politique, spéciale aux régions pour lesquelles il avait été prévu. Il est tout différent d'un protectorat. La formule peut en être caractérisée en quelques mots : le pouvoir est exercé par la puissance mandataire en vue de l'accession du pays sous mandat à l'indépendance. La puissance mandataire commande, gouverne, mais c'est pour éduquer. Son rôle est celui d'un tuteur ; son autorité est provisoire, transitoire. Un but, un sens, un avenir lui sont assignés. Son pouvoir est en quelque sorte relatif à son terme ; c'est ce terme, c'est-à-dire l'émancipation que le mandataire a charge de préparer, qui le justifie.

1. Exposé fait devant le groupe de l'Islam, le 9 mars 1939, par M. Pierre Viénot, député, ancien ministre, sous la présidence de M. Henri Bonnet, directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

— 0 —

<http://www.franceculture.fr/emission-la-fabrique-de-l-histoire-histoire-de-la-syrie-44-2012-04-19>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Syrie\\_mandataire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Syrie_mandataire)

— 0 —